

Compte rendu réunion du Conseil Municipal

Du 30 novembre 2012

Date de convocation : 20 novembre 2012

PRESENTS : ZDAN Michel, LORRAIN Jean-Luc, VILLAESCUSA Sylvie, CHENIN Joséphine, DEMESSANCE Florence, TEYSSEYRE Catherine, Noël MESPLES, FERNET Josette

EXCUSES : SABATIER Evelyne

ABSENTS : GLENADEL Jacques, NOYES Sylvie

SECRETAIRE : VILLAESCUSA Sylvie

COMPTE RENDU : séance ouverte le 20h40

1) Révision du PLU : suites données aux avis des services

2) Enquête publique

Le Président du Tribunal a nommé le commissaire enquêteur qui sera présent tous les samedis matin. La Mairie doit provisionner la somme de 800,00 €. L'enquête publique démarrera le 7 janvier 2013. Le conseil donne pouvoir à M. Le Maire pour honorer la facture.

3) Avis sur l'adhésion des communes de Marliac et Gaillac Toulza suite à l'application de la réforme territoriale

Monsieur Le Maire fait la lecture de l'arrêté du Sous-Préfet demandant que le conseil s'exprime sur l'adhésion des communes de Marliac et Gaillac Toulza. Le conseil délibère contre pour rester cohérent avec la délibération prise lors de l'ouverture de la réforme territoriale et expliquant qu'il ne voulait et ne pouvait pas prendre de décision pour les autres communes.

4) Bornage des parcelles à échanger concernant l'emplacement réservé n°5 et 3

Devis des géomètres :

Saint Aubin – Bazalgette : 1406.00 € HT

Cabinet Vailles : 1 300.00 € HT

Le conseil retient pour le Cabinet Vailles et approuve le démarrage des négociations avec l'un des administrés concernés.

5) Centre de Gestion : remise en concurrence du contrat groupe en 2013

Accord de principe du groupe qui a été retenu par le Conseil Général de la Haute-Garonne.

6) Offre d'achat de bois sur pied de la Sté Bellepodienne des bois L&F

Coupe de régénération de 3.7 hectares : 7000.00 € HT

Défrichage de la parcelle 246 : 3000.00 € HT

Remise en état de la parcelle n°7 comprise.

Reste à percevoir par la commune sur la vente du bois : 4000.00 € HT

7) DM

DM sur le PLU, sortir du 202 pour verser au 203.1 de la recette la somme de 1627.69 €.

DM d'amortissement du Pass Foncier, sortir 600.00 € du 6811 pour verser au 022, puis du 022 au 2804 la somme de 600.00 €

DM inventaire atelier communal, sortir du 21318 la somme de 837.20 € à verser au 2315

8) Questions diverses

a) Proposition de cadeaux pour le Noël des enfants

b)

Séance levée à 23h00